

Règlement général

1. DEFINITION ET LOCALISATION

Le Festival Shadows est un Festival Cinématographique, fondé sur la présentation publique de films de tous genres, de tous métrages, et de Chine exclusivement.

D'une durée déterminée à chaque édition, ce festival a lieu tous les deux ans à PARIS (FRANCE), en octobre.

L'organisation du Festival est confiée à l'association Arsinica sous la responsabilité de la personne physique nommée pour chacune des éditions par l'Association "Arsinica" (régie sous la loi du 1er Juillet 1901).

2. VOCATION ET BUTS

Le Festival Shadows a pour vocation et buts :

- a) d'aider en France et en Europe Occidentale la distribution et la diffusion des films projetés pendant le festival.
- b) de susciter des rencontres entre les cinéastes chinois et la profession cinématographique française et occidentale.
- c) de faire connaître et reconnaître des auteurs et des artistes chinois qui effectuent un travail de création dans des conditions de production souvent très difficiles.

3. PROGRAMMATION

Le programme du Festival Shadows est constitué de films de tous les genres - fiction, documentaire, différent - et peut s'ouvrir à toute formes cinématographiques.

Les films ont l'obligation d'être réalisés en Chine, et par des chinois.
En plus de la programmation film, le Festival Shadows peut accueillir d'autres événements annexes, tel que expositions, concerts ou débats.

4. ASSURANCES

En cas de perte ou de dommage sur la copie entre sa réception et sa réexpédition, la responsabilité du festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La programmation est de la compétence exclusive de la ou les personnes physiques nommées par l'Association Arsinica.

Pour être sélectionnés les films doivent être :

- soit proposés au programmateur du festival par leur réalisateur et/ou leur producteur en vue de leur inscription.
- soit sollicités par le programmateur du festival à leur réalisateur et/ou à leur producteur.

Les réalisateurs et/ou les producteurs qui désirent proposer leur film pour la sélection doivent en faire parvenir une copie de visionnage (par exemple : VHS ou DVD) avant la date fixée à chaque édition.

Les documents suivants doivent parvenir dans le même temps :

- Fiche d'inscription
- Bio-filmographie du réalisateur
- Photo du réalisateur (pour insertion dans le catalogue et reproduction pour la presse)
- Résumé du scénario (pour insertion dans le catalogue)
- Au minimum trois photos différentes tirées du film (pour insertion dans le catalogue et reproduction pour la presse)

Les photographies soumises pourront être sans contrepartie reproduites pour la presse, les documents promotionnels du Festival, son site internet. Les copies de projection des films doivent être des copies film, ou des Betas, ou cassettes DV. A titre exceptionnel, nous accepterons des copies DVD.

Les films présentés dans la sélection doivent être **INEDITS A PARIS**, c'est à dire n'avoir fait l'objet ni d'exploitation commerciale ni de présentation publique (festivals ou autre) à Paris avant la date d'ouverture du Festival.

Toute correspondance (y compris les demandes de formulaires d'inscription) ne nécessitant pas l'intervention d'un transitaire doit être adressée au siège de l'Association Arsinica.

Le présent règlement est rédigé en français et en chinois. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi.

Annexe du règlement pour l'édition 2006

1. La première édition du Festival Shadows se déroulera du 25 au 29 octobre 2006.
2. Le responsable de l'édition 2006 est Julien Tang, Président de l'Association Arsinica.
3. La programmation est confiée à Judith Pernin et Julien Tang. Elle se compose d'une sélection de films récents (2004/2006), d'un Focus à Wu Wenguang, et d'une Carte Blanche à Light Cone. Une exposition, deux concerts et des débats pourront être organisés autour de l'événement.
4. La date limite pour proposer un film est fixé au **15 août 2006**.